

Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des
personnes âgées du Haut-Rhin

DEMANDE DE FINANCEMENT D' ACTIONS DE PREVENTION
COLLECTIVES EN EHPAD POUR L' ANNEE 2018

Dossier de candidature

Les dossiers de demande de financement doivent être impérativement retournés avant le 24 septembre 2018 au Secrétariat de la Conférence des financeurs par e-mail à solidarite.dpah@haut-rhin.fr, avec copie à mochel@haut-rhin.fr.

I- Présentation du demandeur

Identification de la structure

Nom : EHPAD La Roselière

Adresse postale : 4, Rue Jules Verne 68320 KUNHEIM

Tél. : 03 89.78.81.81 / Portable 06.11.46.51.39

Courriel : robertkohler@wanadoo.fr

Représentant légal

Nom, prénom : Dr Marc BOUCHE

Qualité : Président du Conseil d'Administration

Référent chargé du suivi du dossier à contacter

Nom, prénom : Robert KOHLER

Qualité : Directeur

Tél. : 06.11.46.51.39

Courriel : robertkohler@wanadoo.fr

II- Présentation du projet

Intitulé du projet : création d'une balnéothérapie

Thématique(s) retenue (s)

Descriptif détaillé du projet et modalités de réalisation

Rapport justificatif Présenté par Dr Pierre KOHSER, médecin coordinateur et Sylvie MARAGET, kinésithérapeute à la Roselière à Kunheim

La piscine aura deux vocations principales:

- la rééducation de certains de nos résidents - le bien-être des résidents

1. La rééducation

1.1 Les indications:

- la traumatologie et en particulier les fractures des membres inférieurs (col fémoral par exemple : 8 cas en 2015, 2 pour le moment en 2016)
- la pathologie neurologique : séquelles hémiplegiques d'accident vasculaire cérébral, maladie de Parkinson, spasticité et rétractions musculo-tendineuses...
- la pathologie rhumatismale responsable de douleurs articulaires et d'impotence fonctionnelle : en particulier arthrose des genoux et des hanches, déformations des pieds ...
- les troubles de la marche et de l'équilibre avec en corollaire les chutes répétées.
- les troubles praxiques de la marche rencontrés dans la pathologie démentielle.

1.2 L'apport bénéfique de l'eau:

- la rééducation se fait en douceur (le poids corporel diminue dans l'eau en raison de la poussée d'Archimède)
- rééducation contre la résistance de l'eau pour maintenir ou renforcer la masse et la puissance musculaires.
- l'amélioration de l'équilibre par l'effet verticalisant de l'eau
- la stimulation psychomotrice par l'élément eau lui-même et sa fonction symbolique
- l'effet massant par les jets
- le relâchement des tensions musculaires par la température chaude de l'eau, lutte contre les contractures, la spasticité et les rétractions
- la possibilité de travailler la proprioception
- le maintien d'une souplesse articulaire.

2. Le bien-être des résidents.

Le travail en piscine sur le bien-être de nos résidents pourra se faire en individuel, mais le plus souvent de manière collective (petits groupes de 3 à 5 personnes).

Les effets bénéfiques de la piscine sur le bien-être sont, de façon non exhaustive, les suivants:

- amélioration du schéma corporel
- développement de la confiance en soi (ayant par ailleurs un effet positif sur la prévention de la chute)

- amélioration de la coordination des mouvements
- augmentation de l'appétit
- amélioration du sommeil
- effet médiateur thérapeutique
- facilitation de la relation à l'autre (échanges, communication)
- permet le travail sur le souvenir lié à l'eau
- effet de bien-être au niveau de la peau, effet "caressant"
- effet enveloppant et relaxant de l'eau pouvant réduire l'anxiété et la dispersion psychique
- effet libérateur des tensions psychiques

3. L'innovation.

Au-delà de tous les bienfaits ci-dessus, la piscine sera un élément innovant qui fera croître, si besoin était, l'image de marque de La Roselière et sa réputation. Elle pourrait contribuer à des études gériatriques sur le bien-être de nos aînés éventuellement modélisables.

Calendrier de réalisation: dossier en cours de constitution - début du chantier 2019

Bénéficiaires : résidents de la maison de retraite

- *Nombre de bénéficiaires attendus : 65 (50% des résidents de la structure)*
- *GIR 1 à 6*
- *Age moyen des résidents 86 ans*

Budget Prévisionnel (par action)

Il est impératif de présenter un budget équilibré en dépenses et en recettes

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Charges spécifiques à l'action		Autofinancement	50.000
Achats	250.000		
Prestations de services		Subventions demandées	100.000
Matières et fournitures		Subvention de l'association des bénévoles	100.000
Services Extérieurs			
Locations			
Entretien			
Assurances			
Autres services extérieurs			
Honoraires			
Publicité			
Déplacements, missions			
Charges de personnel			
Salaires et charges			
Frais généraux			
Autres charges (A préciser)		Autres recettes (A préciser)	
		Ressources indirectes affectées	
Coût total du projet		Total des recettes	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature (<i>mise à disposition du personnel</i>)	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature (<i>locaux, matériel, ...</i>)	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL	250.000	TOTAL	250.000

Date, signature et qualité du signataire

17/09/2018
Robert KOHLER
Directeur